**À remplir avant la rencontre.** À ce sujet, l’APSAM vous invite à consulter sa [*Fiche explicative pour la préparation et l’animation d’une rencontre SST*](https://www.apsam.com/sites/default/files/docs/publications/rencontre-sst-fiche-explicative.pdf)*.*

|  |  |
| --- | --- |
| **Sujet :** Aménagement paysager et horticulture : principaux risques et mesures de prévention | **Date :** |
| **Fonction et nom des animateurs :** | |
| Personnes concernées | |
| Les membres de votre équipe de travail. | |
| Mise en contexte | |
| La saison estivale coïncide avec l’arrivée des travaux d’aménagement paysager et d’horticulture. Ces travaux comportent des risques à la santé, la sécurité et l’intégrité physique des travailleurs. Heureusement, ces risques peuvent être éliminés, ou à tout le moins contrôlés, par la mise en place de mesures de prévention efficaces. La collaboration et l’implication de tous sont essentielles afin que la réalisation des travaux d’aménagement paysager et d’horticulture se fasse en toute sécurité. | |
| Objectifs généraux de la rencontre | |
| * Sensibiliser à l’existence des principaux risques inhérents à la réalisation de travaux d’aménagement paysager et d’horticulture et à l’importance de les reconnaître. * Informer des mesures de prévention à mettre en place et des consignes de sécurité à respecter. | |
| Messages clés | |
| * Plusieurs tâches sont réalisées lors de travaux d’aménagement paysager et d’horticulture (ex. : jardinage, entretien des terrains, débroussaillage, etc.). Ces tâches comportent des risques (ex. : se couper, être frappé, chuter, subir un coup de chaleur). Il faut donc faire preuve de vigilance et de prudence en tout temps. * Il est essentiel de tenir compte de l’ensemble des risques inhérents à ces tâches dans la planification et la réalisation de ces travaux. Il est requis d’identifier ces risques et de mettre les mesures en place pour les éliminer ou les contrôler : remplacement d’un produit, ajout d’un protecteur à un équipement, méthode sécuritaire de travail, séance d’information et formation, port d’équipements de protection individuels, etc. Les procédures mises en place par l’organisation doivent être appliquées. * Il est important de faire part aux personnes concernées (ex. : chef d’équipe, gestionnaire) de ses interrogations et préoccupations relativement à une tâche ou une mesure de prévention (ex. : utilisation d’un nouvel outil). | |

|  |  |
| --- | --- |
| Information et discussion | |
| Consultez la page [Aménagement paysager et horticulture](https://www.apsam.com/theme/types-de-travail/amenagement-paysager-et-horticulture) de l’APSAM et les références associées à cette fiche. Ces lectures vous permettront d’identifier d’autres éléments de contenu à transmettre aux membres de votre équipe de travail.  L’APSAM a aussi développé un questionnaire sous forme de *vrai ou faux* qui permet aux membres de votre équipe de mettre à l’épreuve leurs connaissances. Il est accessible sur la page [Aménagement paysager et horticulture : Testez vos connaissances](https://www.apsam.com/theme/types-de-travail/amenagement-paysager-et-horticulture/testez-vos-connaissances).  Parmi les catégories de risque et mesures de prévention à communiquer à votre équipe de travail se trouvent:  [Ergonomique](https://www.apsam.com/theme/ergonomie)s : L’adoption de postures contraignantes, la fréquence des mouvements (gestes répétés) et les efforts excessifs, dont le fait de tirer et pousser des objets, peuvent occasionner le développement de troubles musculosquelettiques.  Respecter les principes d’action en [manutention manuelle](https://www.apsam.com/theme/ergonomie/manutention-manuelle) (ex. : rapprocher la charge près de soi, avoir en main la charge le moins longtemps possible).  Utiliser, si nécessaire, des équipements d’aide à la manutention comme une brouette ou un diable.  Demander de l’aide pour manipuler une charge trop lourde, encombrante ou difficile à manipuler.  Prendre des « micros-pauses » pour s’étirer et relaxer les muscles.  [Chutes, glissades et trébuchements](https://www.apsam.com/theme/risques-la-securite-ou-mecaniques/chutes-glissades-et-trebuchements): Un terrain inégal, en pente ou accidenté et une aire de travail encombrée peuvent notamment occasionner une chute.   * Délimiter une aire de travail suffisamment grande. * Contrôler et éliminer la présence de débris, d’outils et de matériaux au sol. Procéder à la collecte des débris et au rangement des outils et des équipements au fur et à mesure de leur utilisation. * Porter des chaussures adéquates. * Être vigilant lors des déplacements. Ajuster sa vitesse de marche et éviter d’avoir la vue obstruée.   [Véhicules](https://www.apsam.com/theme/vehicules): Des accidents peuvent survenir lors de déplacements en véhicule et lorsque les travaux empiètent sur la voie publique.   * Respecter le [Code de la sécurité routière](http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-24.2) (CSR) dont le port de la ceinture de sécurité. * Délimiter l’aire de travail et procéder à la signalisation routière conformément au *Tome V – Signalisation routière*. * Porter un vêtement de sécurité à haute visibilité classe 2 niveau 2 lors de travaux à proximité de la voie publique ou d’un équipement ou d’un véhicule automoteur.   [Animaux](https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/animaux-insectes-et-parasites): Le fait d’entrer en contact avec des animaux errants constitue un risque à la santé. Les animaux peuvent mordre et ainsi transmettre des maladies telles que la rage ou les zoonoses.   * [Intervention sur un terrain public](https://www.apsam.com/theme/risques-la-securite-ou-mecaniques/agressions-canines/methodes-de-travail-securitaires#terrain-public). * [Intervention en présence d’un chien en liberté](https://www.apsam.com/theme/risques-la-securite-ou-mecaniques/agressions-canines/methodes-de-travail-securitaires#chien-en-liberte). * Être vigilant et ne pas tenir pour acquis que les animaux sont tous gentils. À ce sujet, mettez à l’épreuve les connaissances des membres de votre équipe en utilisant les exercices contenus à la page [Agressions canines – Testez vos connaissances](https://www.apsam.com/theme/risques-la-securite-ou-mecaniques/agressions-canines/testez-vos-connaissances).   [Insectes et parasites](https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/animaux-insectes-et-parasites) : Les insectes (ex. moustiques, abeilles, guêpes) et les parasites (ex. : tiques, punaises de lit) constituent une menace à la santé. Ils peuvent transmettre des maladies comme le virus du Nil occidental, la maladie de Lyme et la gale ou occasionner une réaction allergique.   * Faire une analyse de son environnement afin d’y repérer les nids. Dénoncer la présence de nids afin qu’ils soient détruits rapidement, et ce, de manière planifiée. * Porter des souliers fermés, des vêtements longs et de couleur claire (surtout en secteur boisé). * Se munir de chasse-moustique, au besoin.   [Plantes nuisibles](https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/plantes-nuisibles): Lors de travaux horticoles, il existe une possibilité de contacts avec des plantes nuisibles : herbe à puces, herbe à poux, berce de Caucase, panais sauvage. Il faut éviter tout contact cutané avec la sève ou les pollens des plantes (risque de brûlure, piqûre et réaction allergique).   * Faire une analyse de son environnement afin d’y repérer les plantes nuisibles. Demeurer, si possible, dans les sentiers aménagés. * Porter des gants, vêtements protecteurs et souliers fermés. Porter un masque anti-poussière lors de la manipulation de plantes très pollinisées. * Enlever soigneusement et placer dans un sac hermétique, ou un espace réservé à cet effet, tout vêtement ou ÉPI contaminé ou potentiellement contaminé.   [Contraintes thermiques](https://www.apsam.com/theme/risques-physiques/contraintes-thermiques) et [travail au soleil](https://www.apsam.com/theme/risques-physiques/travail-au-soleil): L’exécution de la majorité des travaux en aménagement paysager et en horticulture se fait durant la période estivale, ce qui implique d’être exposé à des contraintes thermiques ainsi qu’aux rayonnements ultraviolets du soleil. Ces conditions environnementales peuvent notamment occasionner des coups de chaleur et coups de soleil.   * Boire beaucoup et régulièrement, « soif, pas soif » (environ 250 ml toutes les 20 minutes). * Ajuster le travail : effectuer les travaux plus exigeants lorsque la température est plus fraîche, favoriser le travail à l’ombre, faire le travail en équipe, privilégier des cycles courts de travail et de repos, etc. * Porter des vêtements légers de couleur pâle, des lunettes de soleil, un chapeau ou une casquette. Appliquer de la crème solaire. * Se surveiller mutuellement pour déceler rapidement les signes de malaise : étourdissements, fatigue inhabituelle, propos incohérents/confusion, perte d’équilibre.   Utilisation d’outils : Il faut faire preuve d’une extrême prudence lors de l’utilisation des outils, dont le coupe-gazon, la débroussailleuse, la tondeuse, le tracteur à pelouse, la [scie à chaine](https://www.apsam.com/theme/risques-la-securite-ou-mecaniques/machines/scies) et la déchiqueteuse de branches. Ces outils doivent être utilisés seulement aux fins pour lesquelles ils sont conçus et conformément aux instructions du fabricant et aux méthodes de travail sécuritaires. La manipulation et l’opération de l’outillage nécessitent d’être formés.  **Prenez note que ces risques et mesures préventives ne sont pas exhaustifs et qu’ils doivent être adaptés à votre milieu de travail.**  De plus, voici des exemples de questions à poser aux membres de votre équipe pour favoriser la discussion :   * *Avez-vous des préoccupations en lien avec les risques et mesures de prévention présentés?* * *Avez-vous bien compris les mesures de prévention présentées? Avez-vous d’autres idées de mesures préventives qui pourraient être appliquées?* * *Avez-vous des contraintes particulières qui demanderaient des ajustements (ex. : par rapport à l’organisation du travail, équipements, matériels utilisés)?* * *Avez-vous des avenues de solutions concernant ces contraintes?* | |
| Outils à utiliser | |
| Vidéo  Fiche  Aide-mémoire  FAQ  Jeu-questionnaire  [Testez vos connaissances](https://www.apsam.com/theme/types-de-travail/amenagement-paysager-et-horticulture/testez-vos-connaissances) (APSAM) | Équipement ou matériel  Page(s) Web de l’APSAM  Précisez : [Aménagement paysager et horticulture](https://www.apsam.com/theme/types-de-travail/amenagement-paysager-et-horticulture)  Personne invitée  Autre  Précisez : |

**À remplir pendant et après la rencontre.**

|  |
| --- |
| Commentaires et suivi |
| **Plan d’action**   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | **Activité** | **Responsable** | **Échéance** | **Suivi** | | Ex. Rendre accessibles les méthodes et procédures de travail pertinentes. |  |  |  | | Ex. Transmettre des images permettant d’identifier les plantes nuisibles. |  |  |  | |  |  |  |  | |  |  |  |  | |
| **Date de la prochaine rencontre :** |
| **Signature des animateurs :** |
| **Signature du supérieur immédiat :** |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Date :** | **Heure :** | | **Durée :** |
| **Lieu :** | | | |
| **Département ou service :** | | | |
| **Principaux sujets discutés (joindre la fiche d’animation)** | | | |
| Participants (prénom, nom) | | Signatures | |
|  | |  | |
|  | |  | |
|  | |  | |
|  | |  | |
|  | |  | |
|  | |  | |
|  | |  | |
|  | |  | |
|  | |  | |
|  | |  | |
|  | |  | |
|  | |  | |
|  | |  | |
|  | |  | |
|  | |  | |
| **Fonction et signature des animateurs :** | | | |